# PROVINCE DE QUÉBEC

#### 36° LÉGISLATURE

#### 2e SESSION

Québec, le 18 décembre 2002

### Cabinet du Lieutenant-Gouverneur

## Québec, le 18 décembre 2002

Aujourd'hui, à seize heures douze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n° 88 Loi modifiant la Loi sur les corporations religieuses
- n° 100 Loi modifiant la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques, la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur les permis d'alcool
- n° 102 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage
- n° 111 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes
- n° 112 Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- n° 115 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu

- n° 124 Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique
- n° 125 Loi modifiant la Loi sur les musées nationaux
- n° 134 Loi instituant le Fonds national de l'eau
- n° 142 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins
- n° 395 Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.